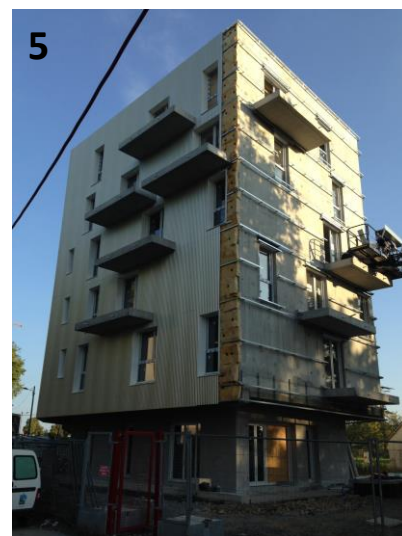
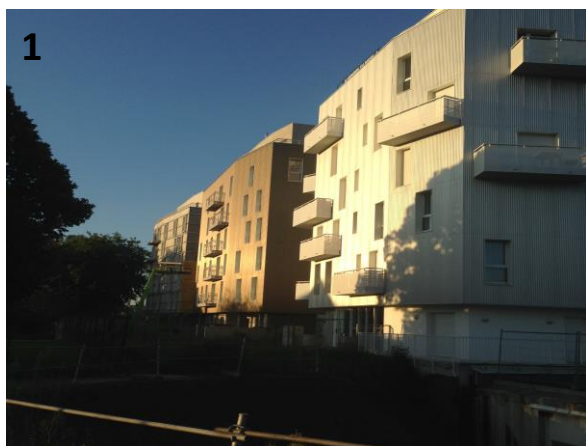


Les Manades - RENNES

69 logements du T1^{bis} au T5

Livraison prévisionnelle : 4^{ème} trimestre 2015 (bâtiment B) et 2^{ème} trimestre 2016 (bâtiment C)

> **Vues sur la progression du chantier**



1. Vue sur les bâtiments C, B, A côté jardin
2. Vue sur les bâtiments A, B, C côté rue
3. Façade du Bâtiment B, côté rue
4. Façade du Bâtiment C, côté rue
5. Pignon Sud/Ouest du bâtiment C
6. Vue sur les bâtiments A, B, C



7. Vue sur un séjour après pose du parquet stratifié (Bât B)
8. Vue sur une cuisine ouverte (Bât B)
9. Vue sur un WC suspendu (Bât B)
10. Vue sur une salle d'eau (Bât B)
11. Vue sur une salle de bains (Bât B)
12. Vue sur la baie vitrée d'un séjour (Bât B)
13. Réalisation des bandes sur les cloisons intérieures dans un logement (Bât C)
14. Plomberie en cours après réalisation des cloisons placo (Bât C)

> Vues sur votre agenda

- La prochaine Assemblée Générale avec le syndic aura lieu en novembre 2015.
- La livraison des appartements du bâtiment B aura lieu à partir du 17 décembre 2015, un courrier d'information sera transmis mi-octobre 2015.

> Focus technique : Livraison et garanties

Le point de départ des délais de garantie est la date de réception des travaux prononcée entre le Maître d'Ouvrage (Le Groupe GIBOIRE) et les entreprises, acte par lequel le Maître d'Ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

Cette date de réception de votre immeuble avec les entreprises est mentionnée dans le procès-verbal de réception, ou vous est notifiée par le promoteur constructeur.

On distingue trois garanties de droit dont bénéficie l'acquéreur en VEFA :

La Garantie de Parfait Achèvement : 1 an

Elle concerne les désordres constatés lors de la réception de l'immeuble, et ceux apparus au cours de l'année suivante. Elle est due par les entrepreneurs, auprès desquels le promoteur agit à votre demande.

La Garantie de Bon Fonctionnement : 2 ans au moins

Elle porte sur les éléments d'équipement dissociables du corps de l'ouvrage, c'est-à-dire les éléments qui peuvent être démontés sans endommager la construction (stores, robinetteries...)

La Garantie Décennale : 10 ans

Elle concerne :

- Les dommages qui portent atteinte à la solidité du bâtiment et aux éléments d'équipement qui ne peuvent pas être dissociés des éléments de fondation, d'ossature, de viabilité, de clos ou de couvert sans détériorer la construction (par exemple, les tuyaux d'alimentation de l'évier qui sont scellés dans le mur) ;
- Les dommages susceptibles de rendre le bâtiment impropre à sa destination (par exemple, des fissures infiltrantes qui laissent pénétrer l'eau ou l'air, un défaut d'étanchéité, un dysfonctionnement généralisé du chauffage...).

PRECISIONS :

- La garantie de bon fonctionnement et la garantie décennale concernent uniquement les vices cachés, c'est-à-dire les défauts de construction qui ne sont pas visibles pas au moment de la réception ou dont les conséquences ne se révèlent qu'au bout d'un certain temps ;
- Certains appareils fournis avec votre logement, par exemple les appareils électroménagers qui sont livrés dans une cuisine équipée, peuvent bénéficier d'une garantie supplémentaire donnée par le fournisseur ;
- Ces garanties ne s'appliquent pas aux dommages qui résultent uniquement de l'usure, du défaut d'entretien ou du mauvais usage de votre logement.

> Vues sur l'actualité du Groupe

Dispositif PINEL : pour que votre impôt se transforme en patrimoine !

Le Groupe GIBOIRE s'applique à donner une valeur patrimoniale et locative à ses résidences en mettant l'accent sur la qualité : de l'emplacement, de l'architecture, et des prestations intérieures.

Retrouvez une présentation du dispositif Pinel et l'ensemble de nos programmes immobiliers neufs sur giboire-promotion.com



Le Groupe GIBOIRE, c'est :

+ de 1 000
entreprises installées

+ de 15 000 personnes logées
chaque année par le Groupe

+ de 90 ans
d'expérience

Pour aller plus loin - contacts commerciaux : www.giboire.com

Groupe GIBOIRE : 1, rue Jules SIMON – 35000 RENNES - 02 99 79 22 22 - lesmanades@giboire.com

Prochaine parution :

Janvier 2016